

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

VIE COURANTE
17- FINANCES

Décisions modificatives au budget principal et aux budgets annexes

BUDGET PRINCIPAL

Mise en place de provisions pour dépréciation des comptes de tiers

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque financier pour la collectivité.

Les retards de paiement des tiers font porter un risque sur le recouvrement des créances.

Il convient donc de constater comptablement ce risque en inscrivant une provision pour dépréciation des comptes de tiers au budget.

Cela qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le comptable public a communiqué un état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice) pour un montant de 9 125 €.

Il convient donc d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Alloué après DM
68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionner	0,00	9 200,00	9 200,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €				9 200,00	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Alloué après DM
78	7815	Reprise de provisions	0,00	9 200,00	9 200,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €				9 200,00	

Dématérialisation de l'instruction des procédures d'urbanisme

Dépenses d'investissement

Dans le cadre du budget primitif 2022, des crédits ont été inscrits afin de dématérialiser les procédures d'urbanisme. Ces crédits ont été prévus au chapitre 20 alors que l'exécution des dépenses se fera au chapitre 21.

Il convient donc de corriger le BP2022 en ce sens.

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Alloué après DM
20	2051	Concessions, brevets, licences, ...	165 860,00	-17 000,00	148 860,00
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	153 600,00	17 000,00	170 600,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €				0,00	

Appel à projet France Vue sur Mer

Quimperlé communauté a été retenu dans le cadre de l'appel à candidature "France vue sur mer" afin de développer et mettre en lumière le sentier du littoral.

Ce projet initié dans le cadre du plan « France Relance » doit permettre de finaliser l'ouverture de tronçons manquants et de restaurer ceux qui doivent l'être pour des raisons de sécurité d'usage et de banalisation d'espaces dégradés. Les buts de cette opération sont l'accès libre et gratuit à des paysages "vue sur mer" et la découverte du patrimoine culturel et naturel de nos littoraux.

Concernant Quimperlé communauté, ce projet est mené en collaboration avec les communes de Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer et Riec-Sur-Bélon.

Les crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, doivent être mis en place au BP2022.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Alloué après DM
011	60628	Autres fournitures non stockées	133 600,00	35 000,00	168 600,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €				35 000,00	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Alloué après DM
74	74718	Participations, Etat - Autres	78 000,00	31 500,00	109 500,00
74	744	FCTVA (part en fonctionnement)	0,00	3 500,00	3 500,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €				35 000,00	

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Alloué après DM
458151	458151	Dépenses engagées pour des opérations sous mandat (accessibilité)	0,00	41 500,00	41 500,00
458153	458153	Dépenses engagées pour des opérations sous mandat (accessibilité)	0,00	40 000,00	40 000,00
458154	458154	Dépenses engagées pour des opérations sous mandat (accessibilité)	0,00	27 000,00	27 000,00
21	21728	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dispo -	5 000,00	85 800,00	90 800,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €				194 300,00	

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Alloué après DM
458251	458251	Recettes perçues pour des opérations sous mandat (accessibilité)	0,00	41 500,00	41 500,00
458253	458253	Recettes perçues pour des opérations sous mandat (accessibilité)	0,00	40 000,00	40 000,00
458254	458254	Recettes perçues pour des opérations sous mandat (accessibilité)	0,00	27 000,00	27 000,00
10	10222	F.C.T.V.A.	200 000,00	17 200,00	217 200,00
13	1321	Subvention d'équipement non transférables - Etats et établissements	357 500,00	38 500,00	396 000,00
13	1323	Subvention d'équipement non transférables - Départements	81 000,00	30 100,00	111 100,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT en €				194 300,00	

Programme ACTEE

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé la signature de conventions financières pour le versement des aides du programme ACTEE et du fonds de concours maîtrise de l'énergie.

Afin de procéder au reversement des subventions perçues par Quimperlé communauté au profit des communes partenaires, il est nécessaire de mettre en place les crédits nécessaires au budget 2022.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2022	DM1	Alloué après DM
458161	458161	Dépenses engagées pour des opérations sous mandat (efficacité	0,00	261 500,00	261 500,00
20	2051	Concessions et droits similaires	0,00	33 800,00	33 800,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €				295 300,00	

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2022	DM1	Alloué après DM
458261	458261	Recettes perçues pour des opérations sous mandat (efficacité en	0,00	261 500,00	261 500,00
13	1318	Autres subventions d'équipement transférables	0,00	33 800,00	33 800,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT en €				295 300,00	

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE

Dépenses de fonctionnement

Les crédits prévus au titre du remboursements des créances admises en non-valeur par les communes sont insuffisants. Il convient donc de les augmenter.

Par ailleurs, la souscription d'un emprunt de 1 M€ en mai 2022 va générer des Intérêts supplémentaires qui n'ont pas été prévus.

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2022	DM1	Alloué après DM
67	678	Autres charges exceptionnelles	4 000,00	10 000,00	14 000,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	185 000,00	8 000,00	193 000,00
022	022	Dépenses imprévues	50 000,00	-18 000,00	32 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €				0,00	

BUDGET EAU REGIE

Les crédits prévus au titre du remboursements des créances admises en non-valeur par les communes sont insuffisants. Il convient donc de les augmenter, tout comme les crédits nécessaires aux annulations de titres.

Par ailleurs, la prise de bail d'une location Z. à Scaër nécessite le versement d'un dépôt de garantie non prévu au budget.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2022	DM1	Alloué après DM
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000,00	10 000,00	35 000,00
67	678	Autres charges exceptionnelles	12 000,00	18 000,00	30 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €				28 000,00	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2022	DM1	Alloué après DM
70	70111	Ventes d'eau aux abonnés	4 400 000,00	28 000,00	4 428 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €				28 000,00	

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2022	DM1	Alloué après DM
27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 700,00	1 700,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €				1 700,00	

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2022	DM1	Alloué après DM
27	275	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 700,00	1 700,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT en €				1 700,00	

BUDGET SITC

Suite à deux annulations de factures de l'année antérieure, il est nécessaire de majorer les crédits ouverts au BP2022 de 10 000 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2022	DM1	Alloué après DM
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00	10 000,00	12 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €				10 000,00	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2022	DM1	Alloué après DM
70	704	Travaux	1 256 600,00	10 000,00	1 266 600,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €				10 000,00	

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les décisions modificatives aux budgets 2022 telles que proposées.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

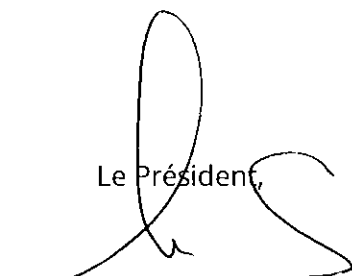
- APPROUVE les décisions modificatives aux budgets 2022 telles que proposées.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

 Sébastien MIOSSEC